



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 65803

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les protestations des anesthésistes libéraux contre l'obligation faite aux cliniques privées d'assurer la présence d'un anesthésiste par malade, alors que jusqu'en mars 2005, il était admis qu'un anesthésiste-réanimateur s'occupe de deux patients en même temps. Ces professionnels craignent que cette obligation mette en danger la profession d'anesthésiste libérale, ainsi que certaines cliniques privées. Il souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65803

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5271